

Procès-verbal de l'
Assemblée générale extraordinaire
du 10 novembre 2016
L'Entrepôt, Paris

Membres adhérents présents

Etienne Ballan, Christophe Beurois, Loïc Blondiaux, Hélène Cauchoix, Judith Ferrando, Aline Guérin, Pierre-Yves Guihéneuf, Pascal Jarry, Clément Mabi, Bertrand Paris, Gilles-Laurent Rayssac.

Ordre du jour

Cette assemblée générale extraordinaire a pour objet l'adoption des nouveaux statuts de l'association et le changement de nom de l'association.

Délibération

Les nouveaux statuts ont été envoyés avec anticipation aux membres de l'association qui ont pu en prendre connaissance et les amender. Les statuts amendés sont soumis au vote des membres de l'association.

Tous les membres de l'association étant présents, l'Assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer.

Vote des statuts

Les statuts annexés à ce procès verbal, signés et paraphés par la Présidente, sont adoptés à l'unanimité.

De ce fait, le nom de l'association devient :

Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne.

L'objet de l'association devient :

L'association a pour but de développer, animer et valoriser un réseau indépendant et bienveillant de praticiens de la concertation s'inscrivant dans la dynamique et les valeurs de l'Institut de la Concertation et de la participation citoyenne regroupées au sein de son Manifeste, présenté en préambule aux présents statuts.

Ce réseau d'échange et de diffusion est ouvert à toutes et tous, dans tous les domaines où la concertation est présente, pour tous les niveaux de pratique (professionnelle ou non), à l'échelle nationale et internationale.

Le siège social de l'association est inchangé.

Certifié exact, Judith Ferrando, Présidente

